

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 20

Réunion du mardi 30 novembre 2021

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

LE PERREUX - GYMNASE DU BORD DE MARNE - NNI 94 058 99 02

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de l'AOP et le transmet à la F.F.F.

1.2. Confirmations de niveau de classement

LE PLESSIS TREVISE - COMPLEXE SPORTIF LOUISON BOBET - NNI 94 059 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T3 jusqu'au 15/11/2021.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 30/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T3 signée par le propriétaire le 30/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T3 jusqu'au 30/11/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

BAGNEUX - STADE RENE ROUSSEAU - NNI 92 007 02 01

Cette installation sportive était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 24/09/2021.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 22/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 19/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC

- Rapport de visite du 22/11/2021

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition de l'installation 16/10/2011 + 10 ans).

Elle demande à la ville de lui transmettre les tests in-situ décennaux pour classer l'installation.

A défaut, Une demande de classement en niveau Travaux (T5) pourra être étudiée à réception d'une lettre d'intention de réalisation de ces tests.

ISSY LES MOULINEAUX - STADE CHRISTINE GUILLAUME - NNI 92 040 01 02

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 11/09/2021. Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 25/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 19/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition de l'installation 16/10/2011 + 10 ans).

Elle demande à la ville de lui transmettre les tests in-situ décennaux pour classer l'installation.

A défaut, Une demande de classement en niveau Travaux (T5) pourra être étudiée à réception d'une lettre d'intention de réalisation de ces tests.

LEVALLOIS - STADE DIDIER DROGBA (EX. LOUISON BOBET) - NNI 92 044 01 01

Cette installation sportive est retirée du classement.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 26/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 19/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Tests in-situ du 03/11/2021

La C.R.T.I.S. demande à la ville de procéder à une opération de maintenance sur la non-conformité constatée dans le rapport de M. DJELLAL.

LOUVECIENNES - STADE BNP PARIBAS - NNI 78 350 02 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 11/01/2021.

Installation visitée par M. DENIS, membre de la C.R.T.I.S., le 24/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 23/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 30/11/2031.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

MONTROUGE - STADE MAURICE ARNOUX - NNI 92 049 02 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 14/06/2020. Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 24/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 11/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal: 213 Lux
- Rapport Emini/Emaxi: 0.51.
- Facteur d'uniformité : 0.66.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 30/11/2023.

AULNAY SOUS BOIS - STADE MOULIN NEUF - NNI 93 005 02 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 29/10/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 30/11/2021. La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée

par le propriétaire le 30/11/2021. Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal: 254 Lux
- Rapport Emini/Émaxi: 0.53.
- Facteur d'uniformité : 0.74.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 30/11/2023.

PALAISEAU - STADE GEORGE COLLET - NNI 91 477 01 03

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E Entraînement jusqu'au 17/12/2021. Contrôle de l'éclairage effectué par M. BERTHY, membre de la C.D.T.I.S. du district 91, le 15/11/2021. La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 22/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal: 168 Lux
- Rapport Emini/Emaxi: 0.83.
- Facteur d'uniformité : 0.60.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 30/11/2023.

CERGY-PONTOISE - COMPLEXE SPORTIF SALIF KEITA N°1 - NNI 95 127 06 01

Reprise de dossier suite au retour de la F.F.F.

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 28/03/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par MM. LACOUR et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district 95, le 15/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 15/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal: 324 Lux
- Rapport Emini/Emaxi: 0.52.
- Facteur d'uniformité : 0.76.

L'éclairage de cette installation ne peut être classé en niveau E4 car l'éclairement moyen doit être supérieur à 400 Lux pour in classement initial.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 30/11/2022.

2.2 - Eclairages fédéraux (E4 - E3 - E2 -E1)

ISSY LES MOULINEAUX - CITE DES SPORTS - NNI 92 040 01 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E4 jusqu'au 17/10/2017. Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 25/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 29/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal: 501 Lux
- Rapport Emini/Emaxi: 0.63.
- Facteur d'uniformité : 0.76.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 30/11/2022.

VERSAILLES - STADE PORCHEFONTAINE N°4 - NNI 78 646 02 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E4 jusqu'au 24/09/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DENIS, membre de la C.R.T.I.S., le 29/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 29/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal: 391 Lux
- Rapport Emini/Émaxi: 0.59.
- Facteur d'uniformité : 0.71.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 30/11/2022.

SAINT OUEN - STADE BAUER - NNI 93 070 01 01

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E7 jusqu'au 25/11/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 30/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 30/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal: 520 Lux
- Rapport Emini/Emaxi: 0.59.
- Facteur d'uniformité : 0.70.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 30/11/2022.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

BRETIGNY SUR ORGE - STADE AUGUSTE DELAUNE N°1 - NNI 91 030 01 01

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de M. TOLEDANO Michel arbitre de la rencontre du match 23396422 : BRETIGNY FCS / MANTOIS 78 FC (N3).

La C.R.T.I.S. demande à la ville de faire le nécessaire pour couper la climatisation et mettre de l'eau chaude dans les vestiaires arbitres.